



Barème des honoraires

Honoraires* - Transaction Habitation et terrain :

Prix de vente net vendeur	Pourcentage
Jusqu'à 100.000€	8 % TTC
100.001€ à 150.000€	7 % TTC
150.001€ à 250.000€	6 % TTC
250.001€ à 800.000€	5 % TTC
+ de 800.001€	4 % TTC

**Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.*

Perception minimale pour les honoraires de transaction : 8.000€ TTC

Honoraires* - Transaction professionnelle:

Prix de vente net vendeur	Pourcentage
Jusqu'à 100.000€	10 % TTC
100.001€ à 200.000€	9 % TTC
200.001€ à 350.000€	8 % TTC
+ 350.001€	7 % TTC

**Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.*

Perception minimale pour les honoraires de transaction : 8.000€ TTC

Honoraires de Location :

Zone tendue	Bailleur	Locataire
Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	10€ TTC du m ²	10€ TTC du m ²
Honoraires d'état des lieux	3€ TTC du m ²	3€ TTC du m ²

Zone non tendue	Bailleur	Locataire
Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	8€ TTC du m ²	8€ TTC du m ²
Honoraires d'état des lieux	3€ TTC du m ²	3€ TTC du m ²

Garage/parking/cave	Bailleur	Locataire
Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	100€ TTC	100€ TTC



Agence PRADES LE LEZ
TRANSACTION – LOCATION – GESTION LOCATIVE – EXPERTISE
 Tél. : 04.99.66.67.30
 153 route de MONTPELLIER – 34730 PRADES LE LEZ
 prades34@agence-arthurimmo.com

Locaux commerciaux et professionnels	Bailleur	Locataire
Honoraires de visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail et état des lieux	15% HT du loyer hors charges annuel	15% HT du loyer hors charges annuel
Avenant au bail		500€ HT
Nouveau bail en cours de location		1.500€ HT

Honoraires Location Saisonnière :

Location saisonnière	Bailleur	Locataire
Appartement, Maison	15% TTC du loyer	15% TTC du loyer
Frais de dossier		20€ TTC

Honoraires* de Gestion Courante :

- ➡ de 1 à 3 lots, les frais de gestion s'élèvent à **7,2% TTC** des montants encaissés.
- ➡ de 4 à 6 lots, les frais de gestion s'élèvent à **6,5% TTC** des montants encaissés.
- ➡ + de 7 lots, les frais de gestion s'élèvent à **5,9% TTC** des montants encaissés.

**Cette somme est à la charge du bailleur et elle sera prélevée sur chaque relevé de comptes.*

➤ **Garanties loyers impayés** (sans franchise, sans limitation de durée, détériorations immobilières et protection juridique) : **2,95 % TTC du loyer et des charges**